



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 25 juin 2025

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Varacieux, dûment convoqué le vingt juin deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Denis CHEVALLIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 14

Présents : Denis CHEVALLIER, André ROJAT, Jean-Pierre DETROYAT, Thierry NICOUD, Sandrine MARGAILLAN, Lionel AVIT, Sébastien CALLET, Jocelyne COTTE, Christian FERROUILLAT, Véronique GERMAIN, Emmanuel NICOUD, Justine REY, Thierry RUF, Cédric VEYRET.
Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Sylvie SEYSSEL donne procuration à Jean-Pierre DETROYAT

Nombre de votants : 15

Secrétaire de séance : Justine REY

Ordre du jour :

1. Approbation PV conseil du 21 mai 2025
2. Délibération pour contrat de travail employée communale
3. Délibération pour reprise d'une concession en état d'abandon
4. Délibération pour modification du tracé du chemin rural Chemin de la Péraudière
5. Délibération pour demande de subvention du RCV
6. Délibération pour proposition d'inscription des coupes de bois pour l'année 2026
7. Délibération pour fonctionnement des services périscolaires
8. Urbanisme
9. Questions diverses

Ouverture de la séance du Conseil Municipal du 25 juin 2025 à 19h30.

Deux points sont ajoutés à l'ordre du jour :

M. le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Décision modificative concernant les inscriptions budgétaires de l'exercice 2025
- Délibération pour subvention exceptionnelle au Sou des Ecoles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces ajouts à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

1. Approbation du PV du 21 Mai 2025

Le PV du conseil municipal du 21 Mai 2025 est approuvé à l'unanimité.



2. Délibération pour contrat de travail employée communale

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir un renfort pour l'installation de la nouvelle classe suite à l'ouverture d'une cinquième classe, le ménage des différents bâtiments communaux pendant la période estivale.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 10 juillet 2025, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 26/35^{ème} et de l'autoriser à recruter un agent contractuel sur un emploi pour accroissement temporaire d'activité.

Délibération validée à l'unanimité.

3. Délibération pour reprise d'une concession en état d'abandon

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une concession perpétuelle se trouve en état d'abandon manifeste, qu'une procédure de reprise, prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles L 2223-17 et L 2223-18 et pour la partie réglementaire aux articles R 2223-12 et suivants, a été initiée le 17 novembre 2023.

M. le Maire indique que l'ensemble de la procédure ayant été menée à son terme conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la reprise définitive de cette concession.

Délibération prise à l'unanimité.

4. Délibération pour modification du tracé du chemin rural Chemin de la Péraudière

Monsieur le Maire rappelle au conseil la demande de M. Chiocanini pour modifier le tracé du chemin communal dénommé Chemin de la Péraudière qui traverse sa cour.

M. Le Maire rappelle que contrairement à la cession, ni enquête publique ni purge du droit de priorité des riverains ne s'imposent, néanmoins il faut réaliser un dossier d'échange, le mettre à disposition du public pendant au moins un mois avant de prendre la délibération autorisant l'échange.

Délibération votée à l'unanimité.

5. Délibération pour demande de subvention du RCV

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association RCV a formulé une demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour et 1 abstention d'attribuer une subvention de 4 000 € pour l'année 2025.

6. Délibération pour proposition d'inscription des coupes de bois pour l'année 2026

André ROJAT, Premier Adjoint, indique qu'une parcelle d'une superficie de 3.6 ha et une parcelle d'une superficie de 4.45 ha vont être mises en vente par l'ONF.

Délibération prise à l'unanimité.

7. Délibération pour fonctionnement des services périscolaires

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que lors du conseil d'école il a été noté que plusieurs familles laissent leurs enfants régulièrement à la garderie mais sans les inscrire ce qui pose problème pour l'organisation du travail des agents.



M. Le Maire propose la mise en place d'une pénalité pour les enfants qui ne seraient pas inscrits mais seraient présents à la garderie. Il indique, tout d'abord, qu'un courrier de rappel des consignes sera transmis aux familles à la rentrée avant la mise en place de cette pénalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de transmettre à chaque famille un courrier de rappel du fonctionnement de la garderie, si ce courrier ne s'avérait pas suffisant, de mettre en place la pénalité.

8. Décision modificative concernant les inscriptions budgétaires de l'exercice 2025

André ROJAT, adjoint aux finances, indique que quelques ajustements doivent être apportés au budget de l'exercice 2025 suite à la vérification de celui-ci par la chambre régionale aux comptes.

Décision modificative validée à l'unanimité.

9. Délibération pour subvention exceptionnelle au Sou des Ecoles

M. Le Maire indique que le Sou des Ecoles a pris en charge certaines dépenses liées aux écoles et qu'il y a lieu de prendre une délibération pour compenser ses frais.

Délibération validée à l'unanimité.

10. Urbanisme

- DP 0385232500018 : pose 7 panneaux photovoltaïques : accordée
- DP 0385232500019 : création d'une fenêtre sur côté de maison : accordée
- DP 0385232500020 : clôture et mur de soutènement : accordée
- DP 0385232500021 : construction d'un carport : accordée
- DP 0385232500022 : aménagement extérieur - enrochement : accordée

11. Questions diverses

- Passage du rallye : un arrêté va être pris concernant la circulation sur la route de la Vieille Eglise
- Un problème de bruit a été constaté sous l'Espace Père Bleu lors des manifestations : à l'étude
- Demande d'autorisation de passage sur la commune pour la randonnée de la vogue de Saint-Vérand : accordée
- Demandes du restaurateur : réponse négative du conseil
- le 3 juillet : une vision conférence organisée par le procureur de la République concernant les atteintes à l'environnement
- une invitation pour les championnats de France d'équitation a été reçue en mairie
- Le bail concernant le studio de la Maison Glénat a été signé
- suite au vote des élus du Conseil municipal des enfants, une activité sera proposée aux enfants des écoles le vendredi 27 juin et le mardi 4 juillet 2025.
- la plaquette du forum des Associations de la commune a été éditée
- Dans le cadre de la programmation de la saison culturelle 2025-2026 du Diapason, la Ville de Saint-Marcellin propose aux associations locales de tenir le bar lors des spectacles.
- l'installation de la fibre optique progresse
- nouvelle présentation de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

PROCHAIN CONSEIL : Mardi 29 juillet 2025 à 19h30

Le/La Secrétaire

Mairie de Varacieux – 21 Place du 19 Mars 1962 – 38470 VARACIEUX
Tel : 04.76.64.22.29 E-mail : varacieux@mairie-varacieux.fr

